



Laurent PRUD'HOMME
Directeur Général
40-42 quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Paris, le 25 octobre 2022

Nos réf. :
EP/CB n°1023/2022

Monsieur le directeur,

Nous sommes alarmés par le niveau de dégradation du dialogue social au sein de la SAS L'Équipe, et les effets que cela engendre sur la santé des élus du Syndicat National des Journalistes (SNJ). Ils subissent un niveau de RPS tel qu'ils ne peuvent manifestement plus remplir correctement leur mandat de représentant du personnel dans de bonnes conditions. Ces élus, qui ont pourtant eu à gérer plusieurs situations de crise à mesure que la direction de l'entreprise enchaînait les plans sociaux et les réorganisations, sont maintenant directement visés par la direction en réunion alors qu'ils exercent leur mission de défense des salariés. Leur niveau de souffrance psychologique est particulièrement inquiétant, du fait du comportement de la direction de l'entreprise.

Nous avons appris que, lors de CSE du 28 septembre 2022, M. Laurent Prud'homme, le directeur général, et M. Hervé Munoz, le directeur des ressources humaines, ont tous deux eu un comportement particulièrement inapproprié, pendant la réunion et lors de suspensions de séance. Ils ont tenu des propos inadmissibles, n'hésitant pas à attaquer personnellement plusieurs représentants du personnel, particulièrement Ralf Woodall, le secrétaire du CSE. Hervé Munoz, le DRH de votre entreprise, a ainsi ironisé sur un projet de reconversion professionnel dont lui avait parlé M. Woodall lors d'un entretien RH, qui est par nature confidentiel. Les salariés protégés de L'Equipe auraient-ils moins de droits que les autres salariés ? M. Munoz a aussi cherché à discréditer le secrétaire du CSE en mettant sa ferveur à défendre des salariés sur le même plan que les agissements d'un harceleur (qui venait de faire l'objet d'une motion). Pour ajouter à la gravité de la situation, il ne s'est pas excusé auprès de M. Woodall, ce qui signifie qu'il a agi en toute connaissance de cause. M. Woodall a fait part de sa souffrance provoquée par cet épisode violent lors du CSE du 20 octobre.

Dans un courriel adressé au DG et au DRH de la SAS L'Équipe, tous les élus du CSE avaient dénoncé fermement les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette réunion du 28 septembre dernier et l'attitude de la direction, qui n'a pas supporté le vote de cinq motions pointant les manquements de L'Équipe en matière d'information-consultation. Il n'est pas acceptable que le simple fait de rappeler les prérogatives légales du comité social et économique entraîne une réaction démesurée des représentants de la direction de L'Équipe, au point d'attenter à la santé et la sécurité mentale des représentants des salariés.

De telles attitudes et de tels comportements envers les élus sont inadmissibles et doivent cesser immédiatement, d'autant qu'ils font suite à d'autres attaques ad hominem visant des élus du SNJ depuis un an. En début d'année, Francis Magois, délégué syndical SNJ, victime d'un déclassement à la suite du PSE de 2020-2021, a été pris à partie par M. Munoz lors d'une réunion avec un salarié dans le cadre d'une enquête pour discrimination syndicale. En transformant, l' élu enquêteur en accusé, le nouveau DRH a provoqué la fin de l'enquête, et a ajouté un stress supplémentaire à notre délégué syndical. En réunion de CSE, M. Magois a signalé qu'il ne dormait plus correctement depuis des années. Pourtant, la direction n'a pas réagi et n'a pris aucune mesure pour améliorer son état de santé. Plus grave encore, Luc Folliet, lui aussi élu SNJ et rapporteur de la CSSCT, en arrêt de travail depuis quatre mois pour épuisement professionnel, est aujourd'hui hospitalisé. Nous savons que M. Folliet a subi plusieurs attaques, en CSE et en dehors, de la part du directeur de la rédaction depuis son élection en 2019. Il a dit à plusieurs collègues que la dégradation de son état de santé était directement liée à son mandat. D'autres élus, à l'image du secrétaire du CSE, sont en souffrance psychologique et à la limite du burn-out.

Le premier syndicat de la profession ne saurait tolérer une telle situation et vous rappelle à votre obligation de santé et de sécurité à l'égard de ses représentants. Leur signaler l'existence d'un numéro vert de soutien psychologique ou la possibilité de contacter le médecin de travail ne saurait constituer des mesures adéquates au regard de la gravité de la situation, dont vous portez la responsabilité.



Emmanuel POUPARD
Premier Secrétaire Général